



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2016

L'An deux mil seize, le vingt-six février, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le dix-neuf février deux mil seize, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme Marie-France LE COZ, M. Guy LE SERGENT, Mme Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme Josiane ANDRÉ, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Marcel JAMBOU, M. Gérard VIALE, M. Guy DOEUFF, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Patricia DELAUAUD, Mme Marie-Josée TOULLEC, M. Bruno PERRON, Mme Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, Mme Martine PRIMA, Mme Eva COX, M. Stéphane LE GUERER, Mme Christelle BESSAGUET, M. Arnaud TAÉRON, M. Stéphane LE PADAN, Mme Laurence ANSQUER, M. Michel LE GOFF, Mme Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

Etaient absents :

Mme Christelle COUTHOUIS, excusée, qui a donné procuration à Monsieur Sylvain DUBREUIL.

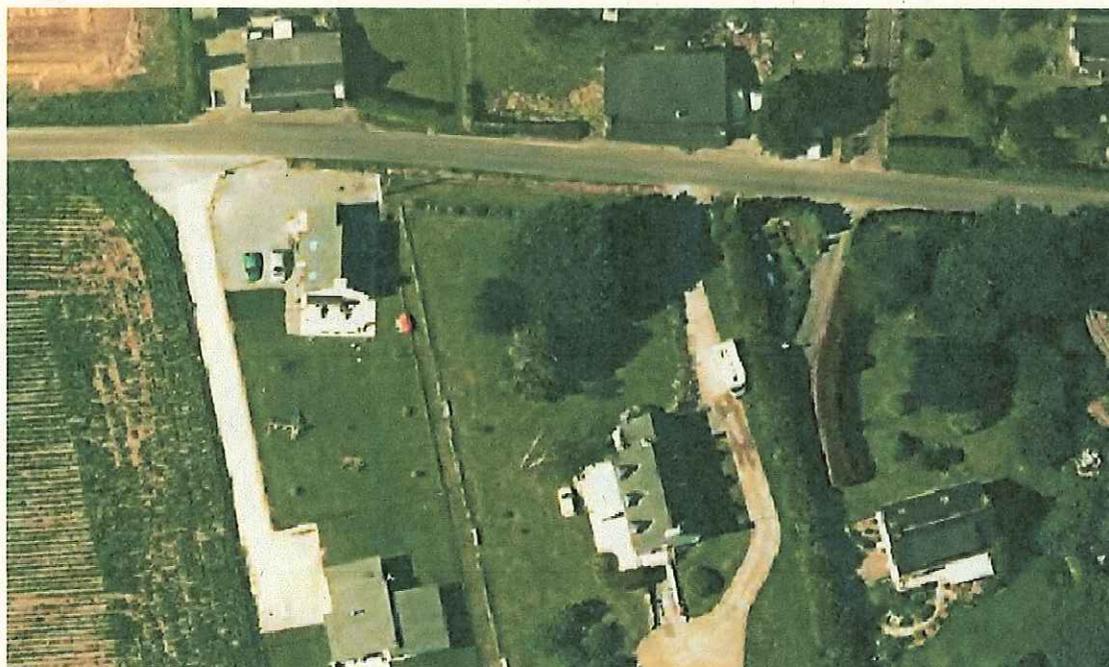
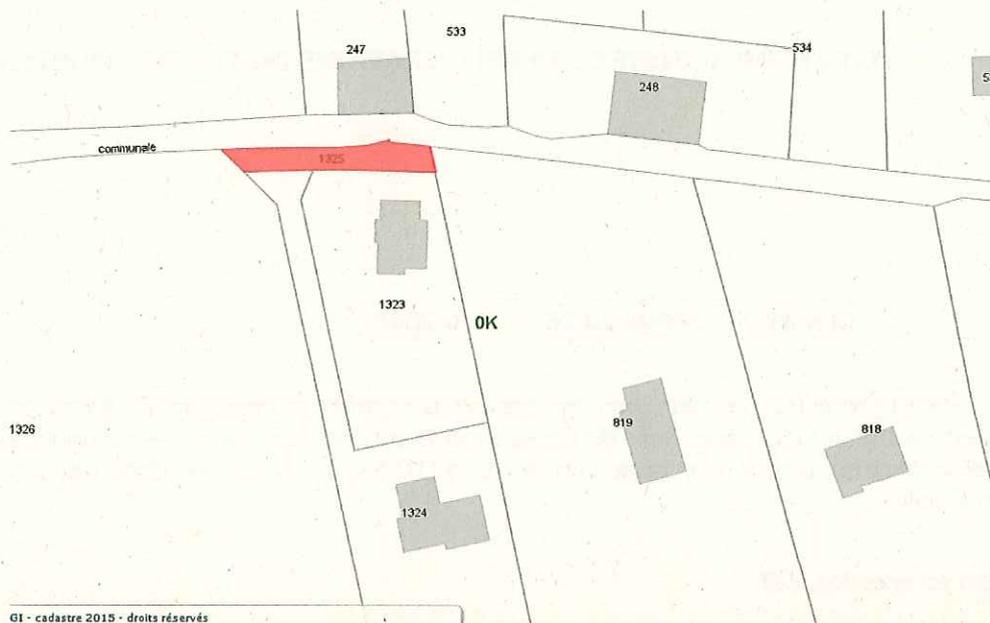
La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Sylvain DUBREUIL, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 décembre 2015.

DEL 26.02.2016-007 : Cession gratuite à la commune de la parcelle K n°1325 appartenant à M. LE NAOUR Robert à Caront Glaz



M. LE NAOUR Robert, demeurant Pennalen à Pont-Aven accepte de céder gratuitement à la commune la parcelle K -1325 afin de régulariser le tracé de la voie communale n°28 à l'entrée des propriétés de M.Mme KACH et M. et Mme PENGLAOU-DESMARI à Caront Glaz.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide d'acquérir à titre gratuit l'emprise de la voie susvisée (parcelle cadastrée dans la section K sous le numéro 1325) auprès de M. LE NAOUR Robert domicilié Pennalen à Pont-Aven ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer.

Décide que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Autorise monsieur le maire à signer le ou les actes notariés à intervenir qui seront établis dans l'étude de Maître Bazin, notaire à Bannalec.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

(MARCEL JAMBOU ABSENT)

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Yves ANDRE.

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAYOR OF BANNALEC' and 'FINISTÈRE' around a central emblem. The signature is a complex, scribbled line.

Reçu à la Préfecture
du Finistère le
- 4 MARS 2016

